

tenir les Canadiens bien au courant en se servant du régime des adversaires. J'aime à penser qu'aujourd'hui, la plupart des Canadiens sont assez bien informés sur bon nombre des problèmes politiques et publics, relatifs à notre vie économique et sociale, qui se posent au Canada. Dans ces conditions, je vois avec horreur—et je suis sûr qu'il en est ainsi d'un grand nombre de députés—la longueur des campagnes électorales du genre de celles que nous avons eues dans le passé, qui duraient de deux mois et demi à trois mois.

J'affirme de toutes mes forces que ce n'est pas nécessaire et que trois semaines, ou un mois tout ou plus, suffiraient amplement pour dégager les questions précises de façon à mettre en lumière les divergences et les oppositions entre les partis en lice, et ensuite à laisser la décision aux électeurs. Lorsque l'avocat s'adresse au jury dans un procès pour meurtre ou dans une cause civile, il peut parler assez longtemps pour endormir le jury. On ne répète pas éternellement les mêmes arguments; on fait son plaidoyer, puis on se tait. C'est ce qui devrait se passer au cours des campagnes électorales et ceci s'applique aussi aux réponses du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin).

M. McBride: Et que dire des débats de la Chambre des communes?

M. Baldwin: Si, à l'occasion, nous pouvions profiter de quelque remarque intelligente de l'autre côté de la Chambre, nous aurions un critère pour les juger.

Je dis en toute sincérité que nous avons sûrement présenté notre argumentation en faveur d'une période électorale plus courte. Il est peut-être difficile de légiférer en ce sens, mais je ne le crois pas. Si l'on pouvait dire que les dépenses électorales ne pourraient être effectuées qu'au cours des trente jours qui précèdent le scrutin, c'est-à-dire les dépenses au sens de la présente loi, et que seules ces dépenses seraient admissibles, une telle disposition pourrait être incorporée à la loi.

Les citoyens de ce pays deviennent écœurés de cette diatribe politique qui n'arrête pas pendant les deux mois et demi de la campagne électorale. Les leaders de nos partis politiques se voient soumis à une très dure épreuve. Je ne crois pas que les leaders nationaux devraient être exposés à des campagnes électorales nationales d'une aussi longue durée. Nos amis du Sud trouvent cela pire encore. Le Congrès des États-Unis a recherché les moyens d'abrégier ces campagnes électorales. Mais la constitution américaine lui rend la tâche très difficile.

Une occasion et un moyen se présentent actuellement à nous de le faire et j'espère que le comité étudiera très sérieusement cette proposition. J'espère que ses membres s'arrêteront sur la contribution apportée par la télévision et la radio au cours d'une campagne électorale. Je ne vois pas pourquoi les gens qui tiendraient à regarder Sesame Street ou le Sang de Dracula auraient à se résigner à contempler la figure du premier ministre.

Je ne veux pas ridiculiser la situation, mais à mon avis il y a une manière—et je n'élimine pas les autres—qui nous permettrait certainement de limiter et de contrôler les dépenses électorales; ce serait de réduire radicalement la durée de la campagne et de la porter à 30 jours tout au plus. Il faudrait y stipuler que les dépenses d'aucune sorte faites avant les 30 jours ne seront pas comptées et considérées comme des frais officiels de campagne électorale.

[M. Baldwin]

J'exhorte le comité à y penser. Peut-être n'est-il pas encore prêt. Nous ignorons quand ce bill sera appliqué pour la première fois. Nous ne savons pas quand le premier ministre va déclencher des élections et nous ne savons pas si cette mesure sera en vigueur quand il le fera. Quelque doute subsiste quant à sa mise en application et on donne à entendre qu'indépendamment de la période de six mois, ce projet de loi ne pourra entrer en vigueur qu'après le 1^{er} janvier 1973. Je ne me suis pas arrêté à ce point mais le comité le fera peut-être. S'il est possible que cette loi devienne applicable au cours des prochaines élections, je demanderais au comité de considérer très sérieusement cette proposition du député de Hillsborough que j'ai moi-même appuyée.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, bien que cette mesure soit fort bien accueillie, comme d'ailleurs toute mesure relative aux dépenses électorales, nous devons, je pense, nous opposer énergiquement aux dispositions précises du bill et à ses conséquences générales dans ce domaine. Mes collègues, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) et le député de Greenwood (M. Brewin), en ont abordé un très grand nombre d'aspects, à la fois ceux qu'ils acceptent et ceux qu'ils rejettent. Je n'ai pas l'intention de parcourir le même chemin.

Mon examen du bill portera sur deux points. Tout d'abord, nous devons, me semble-t-il, rattacher la mesure à notre société actuelle, au rapport entre le gouvernement et la population et au rôle que le gouvernement doit jouer dans la société. Nous devons poser certaines questions sérieuses, je pense, car, que cela nous plaise ou non, un très grand nombre de Canadiens sont déçus de la façon dont fonctionne le système. Le régime démocratique les déçoit parce que, trop souvent, ils voient l'impotisme et l'hypocrisie que certains événements dénotent, trop souvent ils voient les moyens qu'on emploie pour prendre le pouvoir ou le conserver. Une très grande réaction à ces phénomènes se manifeste parmi les Canadiens. Plus que jamais, les gens sont conscients du fait que certaines des forces qui contrôlent les destinées de notre pays contrôlent aussi le bien-être des Canadiens.

• (1530)

Les gens sont mieux renseignés de nos jours qu'ils ne l'étaient autrefois. La situation ne les enchante pas. Ce qui s'est passé au cours des dernières semaines et qui a été couronné aujourd'hui par la déclaration du premier ministre voulant qu'il n'y ait pas d'élections cet été ne leur a pas plu particulièrement. Au moins, nous ne sommes plus dans le doute et nous savons qu'il n'y aura pas d'élections prochainement, bien que le premier ministre ait joué au chat et à la souris depuis plusieurs mois. Les gens n'aiment pas que l'on prenne le système électoral à la légère ils estiment que cela ne favorise pas les intérêts de la démocratie et ils voient dans cette attitude un moyen de saper nos institutions démocratiques. Il faudrait modifier la façon de décréter les élections afin que le pouvoir ne soit pas entre les mains d'un seul homme comme le prévoit notre constitution à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, c'est l'un des aspects de la situation, mais il y en a un autre qui concerne la loi. Je pense que la plupart des gens seront heureux de l'adoption d'une loi régissant les dépenses électorales, mais ils seront déçus lorsqu'ils constateront que les échappatoires sont nombreuses. Aucune disposition ne prévoit la divulgation des contributions, on n'impose aucune restriction aux dépenses faites par les partis politiques nationaux et lorsque les